

Se protéger du bruit lors de chaque exposition

La présence de bruit sur le lieu de travail entraîne des perturbations pour chacun des salariés. Il est ainsi souvent responsable de fatigue accrue, surdit  et maladies professionnelles. A titre pr ventif, l'employeur doit r duire le bruit au niveau le plus bas possible afin de ne pas perturber la sant  des travailleurs et organiser une information. (D cret n 2006-892 du 19 juillet 2006)



Cette sensibilisation r pond aux exigences de pr vention, d'information et de formation sur le bruit au travail.

Programme

- **Notions g n rales**
 - La diff rence entre bruit et son
 - Les niveaux sonores et types de bruit
 - Les modes de propagation
- **Le bruit au travail**
 - Quelques chiffres
 - Rappel r glementaire
 - Les niveaux et valeurs limites d'exposition
- **Les effets du bruit**
 - Les atteintes auditives
 - Les cons quences sur l'oreille et l'organisme
 - La maladie professionnelle
- **Pr venir le risque bruit**
 - La pr vention : des actions simples au quotidien
 - La protection : les protections collectives et individuelles
 - Le niveau de performance des  quipements de protection
 - L'importance de l'entretien et d'une bonne mise en place des EPI

Dur e

De 1   2 heures

Effectif

De 10   15 personnes

Lieu

En intra entreprises

Sanction de stage

Attestation de pr sence au stage

Objectifs p dagogiques

- **Sensibiliser** le personnel au bruit
- **Conna tre** l'origine et les cons quences du bruit   court et long terme
- **Prendre conscience** des niveaux sonores et de l'importance des moyens de protection
- **Adopter** de nouveaux comportements face au bruit.

Public

Toute personne dont l'exposition quotidienne au bruit est sup rieure   80 dB(A) ou expos    des niveaux de cr te sup rieurs   135 dB(C).

Tarif

Nous consulter



contact@prevacteur.fr



<http://www.prevacteur.fr>

